



CONAC : UNE DÉCENNIE D'ACQUIS

La Commission Nationale Anti-Corruption a été créée par décret présidentiel le 11 mars 2006. Elle est un organisme indépendant placé sous l'autorité du Président de la République dont la mission principale est de CONTRIBUER à la lutte contre la corruption au Cameroun. La CONAC a commencé effectivement ses activités en mars 2007 suite à la nomination de son Président, du Vice-Président, des membres du Comité de Coordination ainsi que du Secrétaire Permanent. La Commission a effectivement lancée ses activités en 2008. Dix ans après, la cagnotte est pleine. Nous consacrons cette édition aux avancées de la lutte contre la corruption au Cameroun.

La CONAC contribue à la lutte contre la corruption parce qu'il y a d'autres acteurs qui interviennent dans le domaine. Une seule structure ne peut pas le faire. Au Cameroun, nous avons, notamment:

- La Chambre des comptes de la Cour Suprême;
- Le Contrôle Supérieur de l'Etat;
- L'Agence Nationale d'Investigation Financière;
- Le Tribunal Criminel Spécial et;
- Les Agences de Régulation (des marchés publics, de l'électricité, des télécommunications)...

Cependant, La CONAC est l'organe central en ceci qu'elle a mandat de préparer et présenter chaque année un rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun. Ledit



Rapport une vue synoptique des activités de la lutte contre la corruption au Cameroun.

Les principales missions de la CONAC sont :

- Suivre et évaluer l'application ef-

fective du plan gouvernemental de lutte contre la corruption;

- Recueillir, centraliser et exploiter les dénonciations et informations dont elle est saisie pour des pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées;

- Mener toutes les études ou investigations et proposer toutes mesures de nature, à prévenir ou à juguler la corruption;
- Procéder le cas échéant, au contrôle physique de l'exécution des projets, ainsi qu'à l'évaluation des conditions de passation des marchés publics;
- Diffuser et vulgariser les textes sur la lutte contre la corruption;
- Identifier les causes de la corruption et de proposer aux autorités compétentes les mesures susceptibles de permettre de l'éliminer dans tous les services publics ou parapublics;
- Accomplir toute autre mission à elle confiée par le Président de la République.

DES ACTIVITÉS PORTANT

La CONAC dispose plusieurs instruments opérationnels et les outils d'intervention.

Les instruments opérationnels ont été élaborés par la CONAC en partenariat avec d'autres acteurs. Ils servent de feuilles de route dans la lutte contre la corruption au Cameroun. Ils s'agissent de :

- La stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC)
- Le Programme Nationale d'Education à l'Intégrité (PNEI)
- La Charte de la Coalition Nationale Contre la Corruption (NCAC)

Les outils d'intervention

En plus des audits administratifs, financiers, des contrôles et investigations, les instruments ci après sont utilisés pour atteindre les citoyens en vue d'une lutte inclusive.

- **Les Initiatives à Résultats Rapides (IRR).** Cet outil fait usage du PRECIS pour implémenter la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (mise en œuvre concomitante des actions de Prévention , Education, Conditions, Incitation et Sanctions, pour obtenir un changement en 100 jours). La 11e série a été lancée le 4 Avril 2019.
- **Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR).** Actions de terrain pour démanteler une pratique de corruption en cours.
- **Les Campagnes sectorielles** (Cacao, Café, Coton, Forêts, Education)
- **Les Caravanes Anti-Corruption** (sensibilisation pour constituer une masse critique d'acteurs positifs prêts à dire NON à la corruption)
- **L'opération Concours sans Corruption (COSCO).** Pour la Justice, la transparence et l'équité dans les examens officiels.
- **ESPACE CONAC** (Programme audio visuel pour éduquer, informer et sensibiliser le publics sur les dangers de la corruption et sur comment combattre cette gangrène)
- **CONAC Newsletter** (une revue mensuelle des activités de la CONAC, y compris des astuces sur comment combattre la corruption)
- **Revue de la Presse** (collecte des dénonciations contenues dans la presse écrite)
- **Rapport Annuel** (présentation de l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun – actions, résultats et perspectives)



- **Ligne verte - 1517**, (pour faciliter la dénonciation des actes de corruption. Un minimum de 100 appels reçus par jour).
- **Les plaques anti-corruption** portant le numéro vert de la

CONAC (apposées sur les façades des édifices administratifs pour renforcer la présence de la CONAC sur le terrain en rapprochant des usagers des services publics. Pousser la peur dans le camp des agents publics corrompus).

LES ACQUIS IMMATÉRIELS ET MATÉRIELS

Certains acquis de la Commission Nationale Anti-Corruption sont visible, tandis que d'autres sont observé à travers le changement des attitudes.

La lutte contre la corruption s'incolue graduellement dans la conscience collective des Camerounais. Le changement habitudes est déjà perceptible dans l'administration publique camerounaise et au sein de la population grâce à l'appropriation graduelle de la culture de responsabilité et le respect des biens publics.

D'avantage de camerounais sont prêts à dénoncer tout acte de corruption. Au fil des ans, le nombre de dénonciations reçues à la CONAC est en progression.

• 2008	227
• 2009	312
• 2010	482
• 2011	1 247
• 2012	2 089
• 2013	2 758
• 2014	3 064
• 2015	3 268
• 2016	2 402
• 2017	3 982

L'éducation à l'intégrité des jeunes pendant les Jeux scolaires.



GAINS FINANCIERS : LUTTER CONTRE EST UN BON BUSINESS POUR L'ETAT.

Les chiffres jusqu'en 2013 des fonds recouverts, en cours de recouvrement ou évités aux distractions des caisses de l'Etat grâce aux investigations de la CONAC.

N°	Désignation	Montant en FCFA	Montant et structure concernée
1	Actuellement recouverts	8 milliards 870 millions 415 FCFA	3 milliards 501 millions 920 FCFA en 2012, taxe recouvrée à MTN et le Broadband communications.
			3 milliards 255 millions 880 mille 586 F CFA en 2012, recouverts des virements et paiements par chèques dans des comptes dormants.
			325 millions 582 mille 281 FCFA en 2013, recouverts des virements frauduleux de salaires et pensions aux membres fictifs des forces de maintien de l'ordre.
			1 milliard 738 millions 363 mille 013 FCFA, recouverts du management de l'Initiative du Projet Forêts communautaires. (RIGC)
			49 millions 615 mille FCFA en 2012, taxe recouvrée des industries brassicoles de la Région du Littoral.
2	En cours de recouvrement	7 milliards 98 millions 189 mille 965 FCFA	3 milliards 754 millions 154 mille 569 FCFA recouvré des paiements d'agents fictifs parmi les forces de maintien de l'ordre.
			2 milliards 644 millions 34 mille 096 FCFA, taxe en cours de recouvrement de toutes les industries brassicoles de la Région du Littoral
			700 millions FCFA à recouvre du Projet Plantain
3	Évités d'être distraits des caisses de l'Etat	34 milliards 544 millions 850 mille 862 FCFA	19 milliards 158 millions 326 mille 375 FCFA dans les indemnisations des terres utilisées pour la construction du Complexe Industriel-portuaire de Kribi
			15 milliards 386 millions 524 mille 487 FCFA pour l'avenant en vue de la construction de la route Ayos-Bonis
TOTAL		50 milliards 513 millions 844 mille 242 (50 513 844 242)	

2. Fonds recouverts, en cours de recouvrement ou évités aux distractions des caisses de l'Etat grâce aux investigations de la CONAC



- 2013 : 50 milliards 513 millions 844 mille 242 FCFA
- 2014 : 21 milliards 364 millions 963 mille 899 FCFA
- 2015 : 175 milliards 095 millions 910 mille 633 FCFA
- 2016 : 1 302 milliards 902 millions 936 mille 136 FCFA
- 2017 : 52 milliards 191 millions 459 mille 127 FCFA
- Total : 1 602 milliards 069 millions 114 mille 037 FCFA

Ces chiffres sont extrait des rapports annuels de la CONAC présenté chaque année depuis 2011 par le président de la CONAC.

PARTENAIRES

NATIONAL

- L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF);
- La Business Coalition For Good Governance (BCGG);
- L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- Le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM);
- Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC);
- L'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP);
- L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSPT).

INTERNATIONALE

- Le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), connu aujourd'hui sous le nom d'Agence française Anti-Corruption
- L'Autorité de Contrôle Administratif d'Egypte (ACA)
- La Commission Indépendante contre les Pratiques de Corruption (ICPC) et
- La Commission contre les Crimes économiques et financiers du (EFCC) du Nigeria.

LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

- Les Agences Anti-Corruption du Commonwealth pour l'Afrique (Commonwealth Africa Anti-Corruption Agencies: CAACA) et son rejeton
- Commonwealth Africa Anti-Corruption Centre (CAACC)
- L'Association Internationale des Agences Anti-Corruption (IAACA)
- L'Association des Autorités Anti-Corruption Africaines (AAACA)
- Le Réseau des Agences Anti-corruption d'Afrique Centrale (RINAC)
- Interpool



DIS « NON » A LA CORRUPTION, CHAQUE « NON » COMPTE

GOVERNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Chef de l'Etat, Paul Biya, a commencé son magister avec comme mot d'ordre: « rigueur et moralisation ». Entre temps, le pays a sombré, dans les années 80 et 90 notamment.

• **Corruption = Mot tabou**

• **Le réveil :**

* *la corruption inscrite dans tous les documents stratégiques. (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Document de Vision du Cameroun en 2035)*

* *Multiplication des efforts de lutte contre la corruption (création de nouvelles institutions, renforcement des lois, changement de système, mobilisation de masse, etc...)*

2010 – 2019 : décennie de réussite de la lutte contre la corruption au Cameroun

A. Cadre légal et réglementaire (nouvelles lois et réglementations pour une lutte anti-corruption bien coordonnée)

2010	2019
Insuffisance de la gouvernance des marchés publics	Création d'un ministère dédié aux Marchés Publics (Décembre. 2011)
	Cameroon Online E-Procurement (COLEPS) (cadre de la passation des marchés en ligne , décret du PM de Jan 2018). Des actions visant l'éradication de la corruption, le renforcement de la transparence, la garantie de l'accès équitable à la commande publique, l'élimination des entorses aux principes et la réduction de la bureaucratie.
	Nouveau Code des Marchés Publics (juin 2018) passation, exécution, contrôle, recours, sanctions
Faible internalisation des conventions internationales: UNCAC, Charte africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance.	Nouveau Code pénal de juillet 2016: montée en puissance de la criminalisation de la corruption (sept nouvelles infractions de corruption: détournement de fonds publics en matière électorale, délit d'initié, prise d'emploi prohibé, fraudes aux concours et aux examens officiels, blanchiment d'argent au moyen des jeux et loteries, la non déclaration du conflit d'intérêts, défauts comptables, tenue irrégulière ou absence de comptabilité) et la responsabilité pénale des personnes morales
Absence de juridiction spéciale	Création du Tribunal Criminel Spécial (Déc. 2011) pour lutter contre le détournement des biens publics. Les cas de plus de 50 millions. Accélération des procédures de recouvrement des avoirs
Mauvais fonctionnement de ITIE Cameroun	Pleine opérationnalité de ITIE. Cameroun déclaré pays conforme à l' Initiative pour la transparence dans les Industries extractives en 2013

B. Cadre institutionnel (institutions nouvelles ou réorganisées pour propulser le changement)

2010	2019
Cellules ministérielles de lutte contre corruption dormant. Absence de cellules de lutte contre la corruption dans les structures parapubliques	Cellules ministérielles anti corruption réorganisées, création des cellules anti-corruption dans les institutions parapubliques. Plus de 40 structures mettant en œuvre des Initiatives à Résultats Rapides
La CONAC et l'ANIF à un stade embryonnaire	La CONAC et l' ANIF pleinement opérationnelles: Résultat: Rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption de la CONAC depuis 2013
La Cour Suprême/ la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dormante	La Cour Suprême/ la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dormante
Niveau d'activités bas pour l'ITIE Cameroun: faible transparence dans les secteurs du gaz, du pétrole et des mines	L'ITIE Cameroun active. Le Cameroun déclaré pays conforme en 2013
Faible gouvernance des marchés publics (attribution, suivi de l'exécution, etc.)	Ministère des Marchés Publics créé (Déc. 2011)
Absence de juridiction pour les actes de corruption	Création du Tribunal Criminel Spécial (Déc. 2011. Accélération des procédures de recouvrement des avoirs

C. Cadre opérationnel (changement d'attitudes et mesures de prévention de la corruption)

2010	2019
Absence de stratégie de lutte contre la corruption. Absence de coordination de la lutte contre la corruption	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption validée (2011) Lutte davantage coordonnée avec une vision de mise en œuvre: IRR, PrECIS (ministères, Régions, secteur privé – BCGG).
Traitement manuel des dossiers (le contact physique nourrit la corruption)	Plusieurs administrations ont informatisé leurs procédures pour éviter les contact physique. Ajustement des procédures pour rendre la corruption difficile à s'opérer: passation des marchés publics en ligne (E-procurement 2018) paiement des frais de scolarité par voie électronique (2018) paiement des pensions universitaires par voie électronique (2012) achat des vignettes automobiles à travers les compagnies d'assurance (2017) Guichet unique pour la création des entreprises (...) taxe d'aéroport incluse dans le titre de voyage (2015), paiement par voie électronique des factures d'eau et d'électricité, consultation et impression en ligne des bulletins de soldes des agents de l'Etat (2019), recours fiscal en ligne (2019)
Lutte solitaire. Absence de solidarité.	Coalition Nationale Contre la Corruption (2011) – piliers d'intégrité et secteur
Absence de coalition et de partenariat	BCAC puis BCGG (2011) - promotion des affaires sans corruption (CONAC et plusieurs structures). Projet Concours sans corruption. Forum des affaires du Cameroun.

D. Mobilisation populaire (pour une masse critique d'acteurs prêts à dire NON à la corruption)

2010	2019
Faible prise de conscience, faible adhésion du public à la lutte. Approche fataliste	Prise de conscience à travers les émissions radio et télé de la CONAC et autres événements publics de l'institution. Population plus engagée et prête à dénoncer la corruption. Dénonciations en augmentation (de moins de 300 en 2010 à presque 4000 en 2017 pour la CONAC).
Inaccessibilité des institutions de lutte contre la corruption	Institutions de lutte contre la corruption accessibles. Lignes vertes. CONAC: 1517 Police:1500 poste d'identification de la police: 1550 Gendarmerie: 1501 Douanes: 8044 électricité (ENEO): 8010...
Faible mobilisation populaire	Grande mobilisation pour une adhésion populaire à la lutte. Organisation des caravanes anti corruption: secteurs cibles (santé, éducation, fiances, fonction publique), (8 régions couvertes), groupes spécifiques (femmes, jeunes, conducteurs)
Absence d'outils de rappel de la lutte anti corruption dans les administrations	Outils permanents de rappel- plaques anticorruption portant le numéro vert de la CONAC, apposées sur les façades des édifices des administrations.
Absence de savoir et d'outils pour combattre la corruption	Les formations par la CONAC et le BCGG ont aidé à la prise de conscience

«UN CAMEROUN SANS CORRUPTION COMMENCE PAR MOI» JE DÉNONCE TOUT ACTE DE CORRUPTION À LA...CONAC

RETOMBÉES : DES GAINS PERCEPTIBLES

Perception	Le niveau de la corruption ne baisse pas comme souhaité. Indice de perception de la corruption au Cameroun (Etude de la CONAC, 2015). La gangrène est encore rampante dans tous les secteurs (Top 5 : marchés publics, Finances, Justice, Forces de l'ordre ...)
Changement intangible	Changement de mentalité perceptible. Baisse de niveau de tolérance de la corruption. Plus de citoyens prêts à dénoncer. De 227 dénonciations reçu à la CONAC en 2008 à 3982 en 2017.
Changement tangible	Des milliards recouvrés (CONAC, TCS, Cour Suprême) 1 602 069 114 037 par la CONAC entre 2013 et 2017.
Davantage de sanctions	Plusieurs agents publics sanctionnés par leurs administrations. Moins de projets abandonnés Plusieurs personnes emprisonnées (y compris des hautes personnalités) 343 entreprises suspendues par le Ministère Marchés Publics pour des projets abandonnés pendant les exercices 2015, 2016, 2017.
Appropriation de la lutte	Ministères, secteur privé, collectivité territoriale décentralisées mettant en œuvre des IRR et le PrECIS.
Davantage de collaboration	CONAC, ANIF, CONSUPE, TCS, Ecoles de formation, BCGG...

ATTENTES : NOUS NE FAISONS PAS ASSEZ. NOUS POUVONS FAIRE MIEUX

Individus	L'intégrité comme mot d'ordre.
	Briser la chaîne de la corruption.
	Résister corruption, dénoncer corruption
Familles	Propager les vertus de l'intégrité Les parents pour prêcher par l'exemple
Société civile (églises, chefs traditionnels, ONG...)	Sonner l'alerte, dénoncer la corruption Eduquer le public à la nécessité de résister à la corruption
Administrations	Approprier la lutte Cellules de lutte actives PrECIS tolérance zéro à la corruption
Institutions anti-corruption (Piliers d'intégrité)	Montrer le bon exemple Multiplier les activités visant à constituer une masse critique d'acteurs positifs.

COMME UNE NATION

Déclaration des biens	Appliquer l'article 66 de la constitution de 1996
Gestion des fruits de la lutte contre la corruption (argents, biens immeubles, etc.)	Structure spéciale, comptes ou fonds à cet effet
Loi sur l'enrichissement illicite	Empêcher les corrompus de bénéficier des fruits de leurs activités illicites Rendre la corruption coûteuse
Protection des tireurs d'alerte Incitations des tireurs d'alerte	Encourager les citoyens à dénoncer la corruption (spécialement de l'intérieur) Mettre la peur dans le camp des corrompus
Décentralisation de la CONAC	Rapprocher l'institution des populations
Programme national d'éducation à l'intégrité	Formation fondamentale en matière d'intégrité dans le système scolaire Leur enseigner l'intégrité dès leur jeune âge, ils grandissent avec, et ne s'en sépareront jamais. La corruption n'est pas un accident. L'intégrité la solution.

NOTRE AVIS

Lutter contre la corruption est un acte prémédité, non pas un accident.

Donc...

Incarné le changement que tu voudrais voir dans la lutte contre la corruption

La corruption est une affaire de gestion de la cupidité et de la peur.

Donc...

Mets la peur dans le camp des corrompus

Une chandelle ne perd pas de sa lumière en illuminant d'autres.

Donc...

Partage les vraies valeurs avec ceux qui t'entourent.

Nous pouvons vaincre la corruption. Avec nos efforts. La victoire ne peut pas être décrétée ou accomplie par un vain espoir.

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer? Tout acte de corruption en mettant l'accent sur les faits.

Qui peut-on dénoncer? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.

Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénoms, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.

Comment contacter la CONAC ? On peut, par une requête, saisir Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes:

- **Ligne verte : 1517 (les appels sont gratuits)**
- **Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé.**
- **Boîte Postale : B.P. 33200 Yaoundé.**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax : 222 20 37 30**
- **Email : info@conac.cm**

En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.

« ESPACE CONAC » SCHEDULE - 13MINS

TELEVISION VERSION

	Day of broadcast	Time of broadcast
CRTV	Wednesday	15:30 pm
	Thursday	15:30 pm
Canal 2 International	Monday	17:30 pm
	Thursday	17:00 pm

RADIO VERSION

CRTV Nat. Station	Monday	4:40 pm
« ESPACE CONAC ALERT » - 6MINS		
CRTV Télévision	Monday	9:00 am
	Wednesday	18:00 pm
CRTV Nat. Station	Tuesday	9:00 am
	Thursday	9:00 am

LA CORRUPTION N'EST PAS UNE FATALITÉ, ELLE PEUT ÊTRE VAINCUE. DENONCEZ TOUT ACTE DE CORRUPTION !

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication

Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Directeur de Publication Délégué

Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial NGALLE EYOUM

Rédacteur en chef

Irene MORIKANG TCHE

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE

Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUA EFFA,

Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU,

William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat

Eunice BIH F. AZIE

Sylvie VOUFACK

Simon Pierre NTAP

Impression

Régie / CONAC